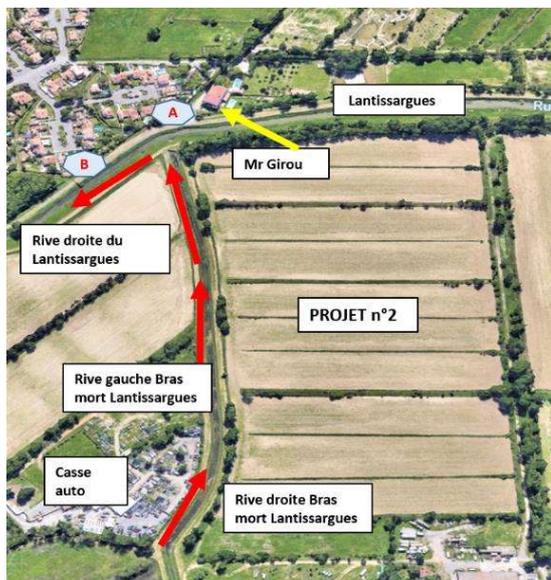


## LIAISON CYCLABLE MAURIN LATTES : PROPOSITION SUITE A LA VISITE DE TERRAIN DU 12 DECEMBRE

### Scénario de contournement Nord des Marestelles

La circulation de Maurin vers le quartier des Marestelles peut s'effectuer sur la rive gauche du bras mort du Lantissargues en longeant le « casse auto », puis sur la **rive droite du Lantissargues** jusqu'au niveau de la passerelle à installer pour le franchir, en face du bosquet.

**Aucun « riverain habitant » n'est impacté dans cette première partie .**



Concernant la suite de l'itinéraire, on constate actuellement avec inquiétude que des piquetages ont été effectués début décembre sur les rives gauche et droite du Lantissargues et après la descente de la digue , avec franchissement de la roubine longeant la rive gauche du Lantissargues en descendant de la digue au droit des maisons en contrebas (itinéraire jaune)

Les villas 24, 25 et 23 dans une moindre mesure, seraient très impactées par une descente depuis la digue au droit de leur jardin respectif, **avec vue plongeante obérant leur vie privée, ainsi que forte perte de valeur de leur propriété.**

La faisabilité d'une éventuelle occultation par végétalisation laisse dubitatif au regard de la configuration des lieux , avec notamment un grand portail non occultable sur la digue rive gauche...



**Le choix des habitants se porte donc sur l'itinéraire bleu : par la rive droite du Lantissagues et une traversée de la roubine plus en amont , par une passerelle.**

La piste traverse ensuite le bosquet (qui se compose de deux parcelles au cadastre : BA-39 et BA-40) et le terrain où se trouve l'aire de jeu (tracé à définir)

Le passage le long du garage Point S est possible (existant de largeur 1.6 m sur une longueur de 20 m, analogue à celui que l'on a sur le pont de Lattes)



Le franchissement au niveau du rond point du garage est bien sûr à aménager (stop, feux tricolores...).

**La création d'une piste cyclable à partir de cette place vers le passage sous la quatre voies est tout à fait possible** : déjà très emprunté par les cyclistes, il pourrait être aménagé pour **sécurisation** côté de la quatre voies de la route, pour enfin rejoindre la rive gauche du Lez.

#### **Variante : utilisation du pont existant**

Pour éviter la construction d'une passerelle, le pont existant pourrait être rejoint depuis la rive droite du Lantissagues, avec un petit allongement de la piste cyclable jusqu'à ce pont puis retour vers le bosquet.